

Décision

Générale

colonial

Décision n° 310 12 mars 1953

n° 310 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 mars 1953

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro
1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

Il est créé une Commission chargé de procéder à la réception des fournitures et des travaux de montage des groupes Diesel de la Centrale Electrique. La composition de cette Commission est fixée comme suit : l'Usine Electrique
Président Gabard, ingénieur, chef de la Nouvelle Centrale Membre Tréboute, mécanicien à l'Usine Electrique
Membre Scotto, mécanicien à l'Usine Electrique Membre La Commission se réunira sur la convocation de son président.